



PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET RÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES :
#Leplusimportant dévoile 20 propositions et engage une consultation
publique en vue d'un événement en présence d'Agnès Buzyn

#SantéTechRH

Chamonix, le 28 septembre 2018 - À l'occasion de CHAM 2018 (Convention on Health Analysis and Management), le think tank #Leplusimportant dévoile ses premières propositions et sa méthode de travail pour adapter les professions de santé aux disruptions technologiques, principalement l'intelligence artificielle, le numérique et la robotisation.

Think tank fondé en 2017, #Leplusimportant a pour ambition d'éclairer l'impact des disruptions technologiques sur les métiers, compétences et parcours professionnels de demain, et propose des mesures en faveur des professionnels concernés. Il porte aujourd'hui son attention sur la Santé, qui sera, au cours des prochaines années, bouleversée comme jamais par l'impact conjugué du numérique, de la robotisation et de l'intelligence artificielle. Si les travaux se multiplient sur l'impact de ces technologies pour les patients et notre système de santé, leurs conséquences pour les professionnels de santé restent à ce stade peu documentées : ce qui s'apparente à un tsunami pour le secteur de la Santé s'inscrit actuellement dans un angle mort.

C'est pourquoi #Leplusimportant publie 20 propositions concrètes destinées à mieux préparer les professions de santé aux révolutions technologiques, suivant quatre axes prioritaires :

- Transformer le modèle de recrutement et de formation initiale (ex. faire évoluer les critères et processus de recrutement-formation, réduire la durée des études médicales, promouvoir les doubles cursus ingénieur-médecin,...) ;
- Accélérer la transition des compétences et conditions d'exercice des professionnels en activité (ex. reconnaître le mentoring inversé comme modalité de DPC,...) ;
- Soutenir les professionnels et les accompagner dans leur utilisation des technologies (ex. intégrer les tech comme sujet central dans la veille sur les risques psychosociaux et le dialogue social, développer un écosystème favorable aux professionnels innovants) ;
- Faciliter le changement institutionnel (ex. réformer l'architecture des professions de santé, préparer les professionnels à exercer auprès de patients très informés et à gérer les nouveaux dilemmes éthiques introduits par les technologies, mettre en place un plan d'investissement dans l'adaptation des compétences).

La liste complète de ces propositions se trouve en fin de ce communiqué.

#Leplusimportant élabore ces propositions à travers une démarche de co-construction avec les différents acteurs publics et privés concernés, afin d'en assurer la pertinence et de bâtir autant que possible des éléments de consensus et un plan d'actions partagé. Cette démarche s'effectue en trois étapes :

- Aujourd'hui : publication des 20 propositions élaborées au cours de dizaines d'entretiens avec des spécialistes des technologies et des métiers, des juristes, médecins, acteurs hospitaliers, libéraux, universitaires et associatifs;
- Jusqu'à fin décembre : les propositions sont soumises à [consultation publique](#), en particulier auprès des professionnels de santé ;
- Le 7 février 2019 : ces éléments seront discutés lors d'un séminaire de travail réunissant les représentants des « grands acteurs » des RH en santé, en présence et sous le patronage de la Ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Agnès BUZYN.

[#Leplusimportant](#), association indépendante fondée fin 2017, rassemble plus de 170 membres de tous âges et tous horizons (consultants, hauts fonctionnaires, startupers, entrepreneurs sociaux, chercheurs, juristes, cadres de grands groupes, enseignants...).

Nous agissons pour développer les capacités et compétences individuelles (capital humain) de nos concitoyens pour permettre à chacun de trouver une place et un avenir dans notre société en pleine mutation. Nous voulons ainsi favoriser l'égalité des chances et une société inclusive et lutter contre l'insécurité économique, en particulier parmi les moins favorisés et les classes moyennes.

Comité d'organisation :

<i>Clara de Bort</i>	<i>Directrice d'hôpital</i>
<i>Jean-Philippe Alosi</i>	<i>Responsable des affaires publiques dans la santé</i>
<i>Nassim Berrached</i>	<i>Consultant, expert en modélisation économique</i>
<i>Véronique Billaud</i>	<i>Administratrice civile dans une agence régionale de santé</i>
<i>Marie-Alix Bur</i>	<i>Manager dans un cabinet de conseil</i>
<i>Mathias Dufour</i>	<i>Président de #Leplusimportant</i>
<i>David Gruson</i>	<i>Fondateur d'Ethik-IA</i>
<i>Michèle Lenoir-Salfati</i>	<i>Directrice générale d'une agence publique dans la santé</i>
<i>Thomas London</i>	<i>Président du Healthcare Data Institute</i>
<i>Loïc Martin</i>	<i>Cadre supérieur de santé</i>
<i>Rémi Rouet</i>	<i>Manager dans un cabinet de conseil</i>
<i>Patrice Vayne</i>	<i>Spécialiste de la veille sociale en santé</i>
<i>Camille Vaziaga</i>	<i>Spécialiste des enjeux numériques</i>

Contact presse

Clara de Bort
clara.debort@leplusimportant.org

06.30.90.50.34

Synthèse des propositions

I. Transformer le modèle de recrutement et de formation initiale

1. **Focaliser les critères de recrutement** des étudiants en santé et les **objectifs des formations initiales** sur **la recherche et l'analyse critique** d'information, **la créativité, l'empathie le travail avec les machines** et **le travail collaboratif**, pour anticiper l'évolution des compétences et miser sur leur adaptabilité.
2. **Réduire drastiquement la durée des formations initiales, en particulier des médecins**, pour tenir compte de la moindre pertinence de la mémorisation des connaissances et de leur obsolescence accélérée, et **intensifier en contrepartie les formations d'adaptation à l'emploi et les formations continues**.
3. **Déployer un programme d'accompagnement des enseignants et formateurs actuels** aux nouvelles finalités et modalités des formations initiales, et à la pleine exploitation des technologies dans leurs démarches pédagogiques (ex. serious games, simulation, ...).
4. **Diversifier les sources de recrutement**, à la fois **au niveau des études de médecine** et **en cours de carrière** en facilitant l'intégration de profils externes dans le monde de la santé et développant les doubles cursus (ex. ingénieur/médecin).

II. Accélérer la transition à large échelle des compétences et des conditions d'exercice des professionnels en activité

5. **Confier à l'ONDPS la mission de repérer les besoins à venir** en termes de nouvelles compétences et de faire des recommandations pour combler les écarts (ex. parcours d'acquisition ou recrutements ciblés).
6. **Favoriser les cursus complémentaires** dans le cadre de la formation continue des professionnels de santé, par ex. dans le domaine de l'informatique et de l'IA, y compris pour les publics habituellement éloignés de la formation continue.
7. **Développer le mentoring inversé** : les plus jeunes apprennent aux plus anciens, pour favoriser les transferts de compétence et faire reconnaître par la HAS ce dispositif en tant que "méthode de développement professionnel continu".
8. **Mettre en place, grâce au numérique, de nouvelles modalités de reconnaissance des compétences de chacun**, en complément des actuels concours sur titre et sur épreuves, ex. validation des acquis par des tests adaptatifs.
9. **Mandater l'ANSES** pour mettre en place une veille et formuler des recommandations sur les impacts sur le travail des nouvelles technologies en santé.

III. Soutenir et éclairer les professionnels

10. **Mener une étude objectivant et quantifiant l'impact des technologies sur les métiers et les compétences** des professionnels et la partager largement.
11. **Lancer une large concertation auprès des professionnels** de santé sur comment ils aimeraient que leur métier évolue ("métier rêvé") à l'ère des disruptions technologiques et sur leurs besoins de formation et d'accompagnement (ex. comment gérer la relation de soins avec les patients très informés).
12. **Soutenir la "mise en action" des professionnels sur le terrain par des appels à projets** (ex. par les ARS) centrés sur l'adoption à large échelle des nouvelles technologies par les professionnels et sur la définition et la diffusion de pratiques innovantes.
13. Permettre aux établissements de santé d'**encourager et de soutenir dans la durée les projets d'innovations tech de leurs propres personnels** pour mieux garantir l'adaptation de celles-ci aux besoins des équipes, faciliter leur adoption, développer de nouvelles sources de valorisation et garder les personnels innovants dans le secteur hospitalier
14. **Installer l'adoption des technologies et l'évolution corrélative des activités au coeur du dialogue social** (ex. négociation conventionnelle, négociations FPH) avec sujets à négocier et calendrier.

IV. Faciliter le changement institutionnel

15. **Concevoir une nouvelle architecture des professions de santé**, pour fluidifier résolument les parcours, **élargir l'exercice médical à d'autres professions de santé** et faciliter à l'inverse les carrières non praticiennes pour les médecins ("la santé dans toutes les politiques").
16. **Inclure l'impact des technologies sur les pratiques des professionnels et l'évolution des compétences requises** dans **l'évaluation** de toutes les innovations (ex. dispositifs connectés) financées par la solidarité nationale.
17. **Redéfinir le cadre éthique** de l'exercice des professions de santé dans le contexte des nouvelles technologies, ex. clarifier la responsabilité médicale des professionnels de santé en cas d'utilisation de technologies d'IA et accompagner les professionnels confrontés à de nouveaux dilemmes éthiques.
18. **Ajuster les modèles de rémunération des professionnels** pour éviter le maintien d'actes réalisables par les machines, favoriser les délégations de tâches entre professionnels et recentrer chacun sur les tâches à plus forte valeur ajoutée.
19. **Mettre en place un plan d'investissement dans l'adaptation des compétences** médicales et paramédicales afin notamment de se donner les moyens de financer l'effort spécifique de formation et d'accompagnement des professionnels et trouver de nouvelles sources de financement pérennes.
20. **Définir la feuille de route d'évolution des modalités et des outils de régulation du ministère et des agences sanitaires**, y compris en termes d'évolution des profils et des compétences dont ils auront besoin.